

CS - Conduite de productions en arboriculture fruitière

RNCP 38875

 **Diplômante Niveau 4**
(Formation Professionnelle Continue)

OBJECTIFS

Cette certification s'appuie sur les référentiels de diplôme du brevet professionnel option "responsable d'entreprise agricole" (BP REA) et du baccalauréat professionnel spécialité "conduite et gestion de l'entreprise agricole" (Bac pro CGEA).

Le CS "Conduite de productions en arboriculture fruitière" cible le pilotage technico-économique et environnemental du verger, afin de planifier, d'organiser et de vérifier la traçabilité, la qualité sanitaire et la conformité des produits de l'entreprise aux exigences tant

internes qu'externes, le management d'équipes, la création et la rénovation du verger ainsi que sa conduite, la réalisation de la récolte et du conditionnement du fruit, la transformation des produits du verger.

CONTENU DE LA FORMATION

- C1. Assurer le pilotage technico-économique et environnemental d'un atelier de productions en arboriculture fruitière
 - Concevoir le renouvellement ou la création d'une parcelle fruitière
 - Elaborer l'itinéraire technique de la conduite de verger
- C.2 Réaliser les interventions liées à la conduite de productions en arboriculture fruitière
 - Réaliser des travaux manuels d'arboriculture fruitière
 - Réaliser des travaux mécanisés d'arboriculture fruitière
- C.3 Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions issues de l'arboriculture (atelier de transformation en nos locaux)
 - Organiser la transformation journalière d'un atelier
 - Mettre en œuvre un process de fabrication de produit à base de fruits

 **LIEU : Locaux du CFPPA de Bourg Lès Valence** **DURÉE :**
420 heures en centre
420h de stage **EFFECTIF**

- Minimum : 6
- Maximum : 20

 **PROCHAINE SESSION :**
Janvier 2025 **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Demandeurs d'emploi ou assimilés
- Aide Familial ou conjoint(e) d'exploitant(e)
- Salariés en transition professionnelle
- ...

 **DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU :**
Diplôme niveau 4 **PRE-REQUIS**
Avoir 18 ANS
Justifier des conditions d'entrée conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime (voir les conditions d'admission au verso)

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Christophe LAMBERT, Coordinateur
04 75 83 23 10 | christophe.lambert@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait suite à un entretien de positionnement.

Être titulaire d'un baccalauréat
ou

Posséder l'équivalent d'une année d'activité professionnelle dans un emploi en rapport direct avec le contenu et du niveau d'un baccalauréat (nous consulter)

Pour les demandeurs d'emploi, une prescription (France Travail, Mission Locale, etc...) est indispensable pour pouvoir intégrer la formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'entrée en formation est conditionnée par l'obtention d'un financement.

COÛT ET FINANCEMENT

- **Pour les demandeurs d'emploi:** Se rapprocher de son conseiller France Travail
- **Pour les salariés en PTP:** Transition pro
- **Pour les indépendants:** CPF ou autofinancement

POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

Les emplois de la filière se situent majoritairement dans les exploitations arboricoles fruitières et les structures qui les accompagnent (organismes de recherche et de développement, organisations et groupements de producteurs, organismes de certification...).

Les activités prises en compte dans le CS peuvent s'exercer dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise. (Chef de culture, Chef d'équipe, Gérant, second d'exploitation, Responsable d'exploitation, Agent arboricole/agricole spécialisé en arboriculture, Technicien d'expérimentation, Technicien conseil, Animateur agricole)

RYTHME DE LA FORMATION

420 h en centre | 420 h en entreprise
Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Rythme hebdomadaire : 35h



→ Du 6 janvier au 27 juin 2025

MODALITÉS D'ACQUISITION

Le certificat de spécialisation " Conduite de productions en arboriculture fruitière " est organisé et délivré en unités capitalisables (UC).

Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Le certificat de spécialisation "Conduite de productions en arboriculture fruitière" s'obtient après validation des deux premiers blocs de compétences.

Le troisième bloc est un bloc complémentaire qui n'est pas pris en compte pour la délivrance du diplôme mais qui donne lieu, après validation, à l'inscription d'une mention "transformation des productions issues de l'arboriculture fruitière" sur le parchemin.

Une acquisition progressive du diplôme est possible. Les UC ont une durée de validité de 5 ans à partir de la date de délibération du jury qui a proposé la délivrance de l'UC. L'obtention d'une UC peut faire l'objet de la délivrance d'une attestation de réussite

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques (présentiel et distanciel)
- Travaux individuels et de groupe
- Travaux dirigés/pratique
- visites, témoignages...
- Etudes de cas
- Echanges de pratiques
- Rencontres avec des professionnels et des institutionnels

